

## **SESSIONI URDINARIA DI U 4 DI LUDDU DI U 2022**

**N° 2022 /M3/24**

**QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA MARINE BONAVIDA  
À nomu di u gruppu « AVVENE GHJUSTU E RESILIENTE »**

### **Ughjettu : Dispositif « Zéro rejet plastique en Méditerranée »**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Le 28 Juillet 2021, la Commission Permanente a délibéré sur l'adoption d'un rapport engageant la Collectivité de Corse dans une démarche "zéro rejet plastique en Méditerranée" avec le WWF France. Cet engagement avait pour objectif d'inscrire la Corse parmi les territoires engagés dans la lutte contre la pollution plastique en Méditerranée.

Je souhaiterais rappeler quelques chiffres. Tout d'abord concernant la production de plastiques à l'échelle mondiale, de l'ordre de 460 millions de tonnes aujourd'hui. Un chiffre qui, selon les projections de l'OCDE, va tripler d'ici 2060 pour atteindre 1231 millions de tonnes. Avec une production annuelle de 460 millions de tonnes de plastiques, ce sont 600 000 tonnes de plastique qui sont rejetées dans la mer Méditerranée. Imaginez ce chiffre multiplié par trois, sachant qu'avec notre production actuelle, les scientifiques retrouvent déjà des plastiques à n'importe quelle profondeur en mer, et plus inquiétant encore, de plus en plus petits du fait de leur fragmentation. Alors qu'il est déjà prévu en 2050 un nombre plus important de particules plastiques que de poissons dans nos océans, ne serait-il pas temps d'engager des mesures fortes sur notre territoire ?

En effet, à l'échelle de la Corse, ce sont 243 933 tonnes de déchets ménagers, dont 9 943 tonnes d'emballages et 140 600 tonnes d'ordures ménagères qui ont été produites en 2021. Ces déchets sont tous susceptibles pour des raisons diverses comme une mauvaise gestion des déchets, des phénomènes d'envols ou encore l'incivisme, de se retrouver en mer. La pollution plastique est donc un phénomène particulièrement préoccupant pour la Corse puisqu'elle crée des dommages sur la biodiversité, la santé humaine ainsi que sur notre économie.

Je profite de cette question orale, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, pour alerter sur la complexité et l'urgence de ce phénomène, qui demande tout d'abord à être bien compris et qui requiert des politiques publiques ciblées pour être efficaces. L'adoption de ce rapport en juillet 2021 est un bel engagement porté par la Collectivité de Corse, qui a donné lieu à l'adoption de différents principes, comme celui de la signature de la charte d'engagement « zéro rejet plastique en Méditerranée » du WWF France ou encore celui d'engager l'élaboration d'un plan d'actions « territoire zéro pollution plastique ». Cependant, l'adoption de ce plan d'action, qui devait être entériné par une délibération en Assemblée de Corse à la fin de l'année 2021, n'a toujours pas aboutie.

Est-ce que cet engagement pris il y a presque un an est toujours une préoccupation pour le Conseil Exécutif ?

Si oui, quand l'élaboration du plan d'actions « territoire zéro pollution plastique » aura-t-il lieu ?

Enfin, prévoyez-vous, comme mentionné dans le rapport, une consultation auprès de tous les acteurs institutionnels, économiques et associatifs insulaires du territoire ?

A ringraziavvi.